

Syndicat Intercommunal des quatre chemins

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

Présents : BADAIRE Colette, BERT Jean, CZERNY Nathalie, DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, HAUCOURT Catherine, LEBORGNE Hubert, LEPLEY Nathalie, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PATUREL Hervé, PICARD Raymond, PIQUET Bruno, RUFFIN Roselyne et TRAMPLER-JOUAN Danièle.

Absents : BOURDON Alain (pouvoir à NEUTRE Christiane), BRUNEL Alain (pouvoir à PICARD Raymond), DE CORSON Hervé (pouvoir à PIQUET Bruno), DENION Catherine (excusée), HERTEL Guillaume (pouvoir à CZERNY Nathalie), MABIRE Rachel (excusée), MARCHETEAU Sylvain (excusé), MOINE Anne- Sophie (excusée), OBLIN Elise (pouvoir à CHAUVOIS Christian), PAILLEY Germain (pouvoir à MARIE Stéphanie), PREVOT Anne-Laure (pouvoir à DE GREGORIO-AVVENIR Sandy), PUTIGNIER Aurélie (excusée), RIVOIRE Lionel (excusé) et VILLEDIEU Corinne (excusée).

Secrétaire : DE SLOOVERE Françoise.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024. Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023 - N°2024/010

Monsieur le Président donne lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023. Ces deux documents sont parfaitement en accord et font apparaître :

- Total des dépenses de fonctionnement	393 495.58 €
- Total des recettes de fonctionnement	439 353.20 €
Soit un excédent de clôture de 45 857.62 €	
- Total des dépenses d'investissement	2 828.36 €
- Total des recettes d'investissement	6 091.88 €
Soit un excédent de clôture de 3 263.52 €	

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur PICARD Raymond est désigné Président de la séance pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2023.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 - N°2024/011

Monsieur le Président présente le résultat de l'exercice 2023.

Résultat d'investissement 2023 :

Résultat de l'exercice 2023	+ 4 882.08 €
Résultat reporté de l'exercice 2022	- 1 618.56 €
Résultat de clôture	+ 3 263.52 €

Résultat de fonctionnement 2023 :

Résultat de l'exercice 2023	- 36 023.00 €
Résultat reporté 2022	+ 83 499.18 €
Résultat de clôture	+ 45 857.62 €

MONTANT INSCRIT EN 001 R	3 263.52 €
MONTANT INSCRIT EN REPORT AU COMPTE 002 R	45 857.62 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - N°2024/012

Monsieur le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2024.

Ce Budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de fonctionnement	376 857,00 €
Total de la section d'Investissement	6 564,00 €

Le Budget Primitif 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

PARTICIPATIONS 2024 DES COMMUNES ADHERENTES - N°2024/013

Comme évoqué lors de la dernière réunion de comité syndical, Monsieur le Président propose cette année de conserver un montant total à répartir de 140 000 €. La répartition de la participation demandée aux communes pour l'exercice 2024 est donc la suivante :

Répartition 140 000 €	Biéville-Beuville	Mathieu	Périers sur le Dan	Totaux
nb habitants insee 1/1/2024	3 827	2 397	585	6 809
Participation au 2/3	52 458 €	32 856 €	8 019 €	93 333 €
Nb d'heures de fréquentations	25 432	21 030	4 783	51 245
Participation au 1/3	23 160 €	19 151 €	4 356 €	46 667 €
Montant annuel total	75 618 €	52 008 €	12 374 €	140 000€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des participations des trois communes de la façon suivante :

Commune de Biéville-Beuville :	75 618 €
Commune de Mathieu :	52 008 €
Commune de Périers sur le Dan :	12 374 €

ELARGISSEMENT DES MODALITES DE VERSEMENT DU RIFSEEP AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF – N°2024/014

Monsieur le Président, rappelle la délibération n°2019/016 du 17 juillet 2019 actant la mise en place du RIFSEEP pour tous les agents du Syndicat. Le grade d'adjoint administratif n'étant pas désigné dans cette délibération, Monsieur le Président souhaite ajouter la possibilité du versement de ce régime indemnitaire aux adjoints administratifs titulaires et non titulaires.

Le comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ajout du grade d'adjoint administratif aux bénéficiaires du RIFSEEP,

PRECISE que le versement pourra être fait pour les agents titulaires et non titulaires de ce grade dès le mois d'avril 2024 et dans les mêmes conditions que celles fixées pour tous les grades dans la délibération de juillet 2019,

CHARGE Monsieur le Président de la bonne exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,

DE SLOOVERE Françoise.

Le Président,

CHAUVOIS Christian.